

| DATE: 09/04/2021 | | REFERENCE: DMO INF – 20 037 | | |
|---|--|---|--|--|
| EMETTEUR: | | DESTINATAIRE(S): | | |
| Nom Département Téléphone | : Gaelle SALAUN : Marketing et Communication Multicanal : 03 87 21 42 68 | Réseau Commercial Gestion Privée | | |
| REDACTEUR: | | COPIE(S) POUR INFORMATION: | | |
| Nom : Fabien LOSSER Téléphone : 03 88 52 57 39 | | Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles MyAssistance | | |
| PROCESSUS | | | | |
| Nom du processus : Epargne Financière | | Pilotes du Processus : Martine BEURTON – Nadège VIAUD | | |

Objet : AMBITION DURABLE N° 3 FR0014002DQ0

Résumé de la note

Du 7 avril au 6 août 2021, la CEGEE commercialise AMBITION DURABLE N°3, une obligation verte de droit français indexée sur **l'indice SGX® ESGTW5DN** (iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR), performance plafonnée à 40%, proposé par NATIXIS Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 40 M€.

Informations Essentielles

| Offre commercialisable par | Tout vendeur |
|---|--|
| Dates de commercialisation | 07/04/2021 à 9 h au 06/08/2021 à 17 h (au 26/07/2021 pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur), et pour les contrats CINTO avant le 30/07/2021 12 h. délai limite de réception du dossier complet et conforme chez Natixis Wealth Management) |
| Date d'Émission et de règlement | 20 août 2021 |
| Type de placement | Obligation verte de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance indexée sur l'indice ESGTW5DN. Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 20 % de l'indice par rapport à son Niveau Initial. |
| Eligible | CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM (uniquement les contrats Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi. Eligible au transfert FOURGOUS <u>uniquement</u> en complément du minimum des 20% en UC éligibles |
| Catégorie client | C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Commercialisation hors US persons, |
| Indicateur de Risque | 2/7 |
| Parcours client Objectif d'investissement | Valoriser mon capital Préparer ma retraite Pour les personnes morales : placer mes réserves stables (long terme) // gérer ma trésorerie affectée à un projet (moyen terme) |
| Durée du projet | > 8 ans |
| Profil risque accepté par le client | R1 |



| Commission de souscription | Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi) | | | | |
|------------------------------|---|--|--|--|--|
| Commission de rachat | Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage. | | | | |
| Commissions et Coûts liés à | A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et | | | | |
| l'investissement | ne sont pas à assimiler à des frais. | | | | |
| | Coûts liés au service d'investissement : Commission de distribution : 3,5% maximum du montant placé. Commission accessoire de placement : Néant Coûts liés à l'investissement au fil du temps : (sur la base d'un investissement de 10 k€) | | | | |
| | Scénarios Sortie après Sortie après 5 Sortie à l'échéance | | | | |
| | Coûts totaux 435 € 520 € 520 € | | | | |
| Complétude et conformité DRC | Obligatoire | | | | |

La CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 40 M€ réparti comme suit :

| DIRECTIONS COMMERCIALES | Contingent Ambition Durable n°3 |
|----------------------------|---------------------------------|
| AUBE - HAUTE MARNE | 3 158 659 |
| MARNE - ARDENNES | 6 168 710 |
| MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE | 6 772 170 |
| MOSELLE | 7 868 514 |
| VOSGES | 3 565 460 |
| BAS RHIN | 7 910 253 |
| HAUT RHIN | 4 556 234 |
| TOTAL CEGEE | 40 000 000 |

1. CARACTERISTIQUES DE l'OBLIGATION VERTE AMBITION DURABLE

D'une maturité de 10 ans, l'obligation verte AMBITION DURABLE N°3 s'adresse à des clients particuliers de moins de 75 ans recherchant :

- → Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital de 90% à l'échéance du 04/04/2031, en contrepartie d'un risque de perte en capital de 10% maximum;
- → Une possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours (5 ans), en cas d'activation du remboursement automatique anticipé;
- → Une valorisation sur le long terme de leur épargne, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR, performance plafonnée à 40%.



AMBITION DURABLE s'adresse uniquement aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.

Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

<u>Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus et l'age maximum recommandé</u> est de 80 ans.

Ambition Durable n°3 peut être proposé aux particuliers, clientèle grand public et premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.

| Code ISIN | FR0014002DQ0 | | |
|--|--|--|--|
| Emetteur | Natixis | | |
| Devise | Euro (€) | | |
| Sous-jacent | WATER5D L'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR (ESGTW5DN) est calculé et publié par la société SGX®. Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site de SGX: https://sgx.com/indices/products/esgtw5dn | | |
| Période de souscription | Du 7 avril au 6 août 2021 | | |
| Valeur Nominale et Montant minimum de souscription | 100€ (brut de frais) | | |
| Prix d'achat | 100 € pendant toute la période de commercialisation | | |
| Prix d'émission | 100 % de la Valeur Nominale | | |
| Frais de souscription / de rachat | Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage). | | |
| Eligibilité | Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE ✓ CNP : | | |
| Durée d'investissement conseillé | 10 ans | | |
| Date d'Emission et de règlement | 20 août 2021 | | |
| Date d'échéance | 4 avril 2031 | | |



| Niveau initial | Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR publiés aux dates suivantes : 18, 19 et 20 août 2021. |
|--|---|
| Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé | 21 août 2026 |
| Date de remboursement Automatique Anticipé | 4 septembre 2026 |
| Date d'Evaluation Finale | 21 mars 2031 |
| Périodicité et publication de la valorisation | Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de bourse Prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com |
| Marché secondaire | Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Ambition Durable N°3 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 4 avril 2031 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori. |
| Lieu d'admission à la cotation des titres | Euronext Paris |
| Garantie plancher en cas de décès | Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie) : ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans. |
| Fiscalité/Revenus | Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation |

2. Retrouvez le kit de présentation en cliquant ici.

En voici le sommaire :

Partie 1 Indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR

Partie 2 Informations sur l'Obligation Verte

Partie 3 Mécanisme et scénarii

Partie 4 Caractéristiques d'Ambition Durable n°3

- Caractéristiques

- Conflits d'intérêts potentiels

- Avantages / Inconvénients / Facteurs de risques

<u>Annexes</u> - Comportement de la valeur de marché de l'obligation avant l'échéance

- Eligibilité et souscriptions

- Contacts



3. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

| | CNP | | | BPCE Vie | | |
|--------------------------------|--|--|---|---|--|--|
| Contrats Eligibles | Nuances Plus: uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège: gestion libre et en parallèle de la GSM | | | Millevie Premium Millevie Infinie Millevie Capi Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion | | |
| | Nuances 3D, et Nuances Grenadine: uniquement en Dimension Liberté Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi: uniquement | | | Millevie Essentielle Millevie Initiale | | |
| Onfortions | dans le cadre du mode de ge | | | M. A | | |
| Opérations réalisables | Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (vers Nuances Plus en Dimension Liberté et en parallèle de la GSM, Nuances 3 D uniquement en Dimension Liberté et Nuances Privilège en Gestion Libre et en parallèle de la GSM). | | | MyAssur du 07/04/2021 au 06/08/2021 à 17 h Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire | | |
| | Adhésion par transfert Four Ambition Durable n'est pas é minimum de supports invest transfert Fourgous. L'adhésic complément du minimum de | ligible au quo is en actions d on reste possib | lans le cadre du ble en | Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. | | |
| | Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. | | | WebAssur du 07/04/2021 au 26/07/2021 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en | | |
| | Arbitrage depuis: - le support en euros du contrat, - les UC permanentes Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI Recyclage Uniquement si recyclage à 100% échu. Si recyclage partiel utiliser la fonctionnalité arbitrage. | | | rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire dans le cadre : d'une opération demandée par une Personnes Politiquement Exposée (après analyse par la sécurité financière) | | |
| | Support | Date d'échéance | Recyclage dans PUMA | d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse et décisionpar la Sécurité financière) | | |
| | Version Capital Avril 2021 | 06/04/2021 | Jusqu'au 05/07/2021 | | | |
| | Equinoxe 2026 | 30/04/2021 | Jusqu'au 29/07/2021 | de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) | | |
| | Millésime Excellence 3 | 10/05/2021 | Jusqu'au 06/08/2021 | de l'Epargne Handicapde Pacte Adjoint Libre | | |
| | Version Capital Juillet 2021 | 12/07/2021 | Jusqu'au 06/08/2021 Jusqu'au | de contrat démembré | | |
| | Eurocible | 30/07/2021 | Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats. Unis. | | | |
| | Mode manuel ISI du 07/04/2021 au 26/07/2021 Arbitrage (procédure manuelle) dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus. | | | | | |
| Valeur Liquidative Garantie | Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 20/08/202 Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors fra | | | | | |



Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser <u>systématiquement</u> PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel : Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 26 juillet 2021

4. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.
 L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unités de comptes au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre Ambition Durable n°2 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances / Patrimoine pouvant décider d'acquérir ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. <u>Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.</u>

5. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Ambition Durable n°3 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'indice est inférieure ou égale à -10 %.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 4 avril 2031, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement).

- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.
- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice SGX® ESGTW5DN par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Dans le cas où la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -10 %, le mécanisme de protection de 90 % du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Ambition Durable n°2 jusqu'à l'échéance du 4 avril 2031.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5 ans ou 10 ans).

L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5%.



L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

| | Risque de perte en capital |
|--------------------|--|
| | Risque de perte en capital lié au sous-jacent |
| | Risque de volatilité |
| Principaux risques | Risque de liquidité |
| | Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent |
| | Risque lié à l'obligation verte |
| | Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite |

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée

Age maximum recommandé: 80 ans

Canal de distribution : face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

□ Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.

□ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.

<u>Remarque</u>: les anciens QCF établis avant le 28 mai 2018 (déploiement du parcours MIF 2 avec LEA) ont une durée de validité de 2 ans et ne sont donc plus valables; il convient d'établir le QPI.

- Si Ambition Durablen°3 est souscrit via un contrat **CNP Patrimoine** le « Document de Consentement Renforcé » sera à compléter et à signer par le client.
- ⇒ La souscription doit <u>obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).</u>

Sélectionner dans l'outil:

Projets:

→ Préparer ma retraite

→ Valoriser mon épargne

Durée: Long terme (> 8 ans)

Rendement/Risque: R1

<u>La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire de l'Ambition Durable n°3 si LEA ne le propose pas.</u>

- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- ⇒ Ambition durable n°3 s'adresse aux investisseurs qui qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.



☐ La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription: 75 ans, pour un âge maximum de 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).

Pour les éventuels clients de plus de 75 ans qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de plus de 75 ans), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement.

Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de plus de 75 ans, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité. <u>A noter que l'âge limite</u> maximum recommandé à la souscription est de 80 ans.

Une validation, préalable à toute souscription, devra être obtenue auprès du Promoteur Risque Conformité pour les personnes de plus de 75 ans.

Un contrôle systématique de la conformité des souscriptions des personnes de plus de 75 ans sera réalisé par la Direction Solutions Clients.

- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- **Ambition Durable n°3 ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis**

Les informations essentielles à délivrer au client :

- Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,

Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- Le document « synthèse épargne conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion <u>signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,</u>

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de plus de 75 ans</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).

Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de plus de 75 ans</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

Souscription assurance-vie CNP Patrimoine :



- ✓ le DIC Contrat (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)
- ✓ la brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ la fiche d'information sur le fonctionnement du produit
- ✓ Signature d'une annexe spécifique « Document de Consentement Renforcé » pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) annexe disponible et téléchargeable sur egestionprivee www.egestionprivee.com.
- ✓ le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de plus de 75 ans</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.ce.natixis.com/).

7. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CEA

| Actes | Documents | Source | Archivage numérique | Archivage physique | | |
|---|---|-------------------------|--|--|--|--|
| | Bulletin de souscription | PLATINE | Oui | NON document détruit après numérisation par l'agence | | |
| Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO | Synthèse Epargne Conseil de la Banque | 0174 | Oui | NON document détruit après numérisation par l'agence | | |
| uans un cro | Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans » | A'GIL ASS002 | Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque | NON document détruit après numérisation par l'agence | | |
| | Questionnaire Profil investisseur (QPI) | 0174 | Oui | NON document détruit après numérisation par l'agence | | |
| | Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette jaune) | | | | | |
| Souscription | Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage | PUMA/ <i>MyAssur</i> | Non | Oui Pochette jaune IDATECH | | |
| AMBITION DURABLE dans un contrat d'assurance vie | Synthèse Epargne Conseil de la Banque | 0174 | Non | Oui Pochette jaune IDATECH | | |
| | Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans » | A'GIL ASS002 | Non | Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque | | |
| | Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine | 0174 | Non | Pochette jaune IDATECH Oui Pochette jaune IDATECH | | |

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CELCA

| Actes | Documents | Source | Archivage numérique | Archivage physique |
|--------------|--------------------------|---------|------------------------|-----------------------|
| Souscription | Bulletin de souscription | PLATINE | Non | Oui |



| AMBITION | | | | sacoche courrier |
|---------------------------------------|--|--------------|-----|---|
| DURABLE 3 | | | | Oui |
| dans un CTO | Synthèse Epargne Conseil de la Banque | 0174 | Oui | Enveloppe Archivage direct |
| | | | | documents numérisés Agence |
| | | | | Oui à la suite de la synthèse |
| | Mise en garde spécifique « client de plus | | | Epargne Conseil de la Banque |
| | de 75 ans » | A'GIL ASS002 | Oui | |
| | de /3 alis // | | | Enveloppe Archivage direct |
| | | | | documents numérisés Agence |
| | | | | Oui |
| | Questionnaire Profil investisseur (QPI) | 0174 | Oui | Enveloppe Archivage direct |
| | | | | documents numérisés Agence |
| | | | | Oui |
| | Bulletin de souscription | PUMA/ | | Enveloppe « Assurance Vie – |
| | Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage | | Non | Gamme CNP» |
| Souscription AMBITION DURABLE 3 | | MyAssur | | |
| | | IVIYASSUI | | Enveloppe « Assurance Vie – |
| | | | | Gamme BPCE Vie» |
| | Synthèse Epargne Conseil de la Banque | | | Oui |
| | | 0174 | Oui | Enveloppe Archivage direct |
| dans un | | 01/4 | Oui | documents numérisés Agence |
| contrat | | | | Oui à la suite de la synthèse |
| d'assurance | | | | Epargne Conseil de la Banque |
| vie | Mise en garde spécifique « client de plus | A'GIL ASS002 | Oui | Epargne consenue la banque |
| | de 75 ans » | A GIL ASSUUZ | Oui | Envelope Aughting and its at |
| | | | | Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence |
| | | | | Oui |
| | Questionnaire Profil investisseur (QPI) | 0174 | Oui | Enveloppe Archivage direct |
| | et annexes spécifiques CNP Patrimoine | 01/4 | Oui | documents numérisés Agence |
| | , , , , , , , , , , , , , , , , , , , | | | aocamento numenoes Agence |

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en cliquant ici.

Cordialement,

Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER Directrice du Département Marketing et Communication MultiCanal Direction du Développement et du Marché Grand Public